

# POUR QUI ?

TOUTES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP :

- ▶ SANS SOLUTION
- ▶ OU EN RISQUE DE RUPTURE

# AVEC QUI ?



▶ LA MDPH



▶ LES ÉTABLISSEMENTS  
ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX



▶ LES SERVICES D'ACTION SOCIALE



▶ LES MAIRIES, ASSOCIATIONS,  
CAF, CPAM ...



▶ LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



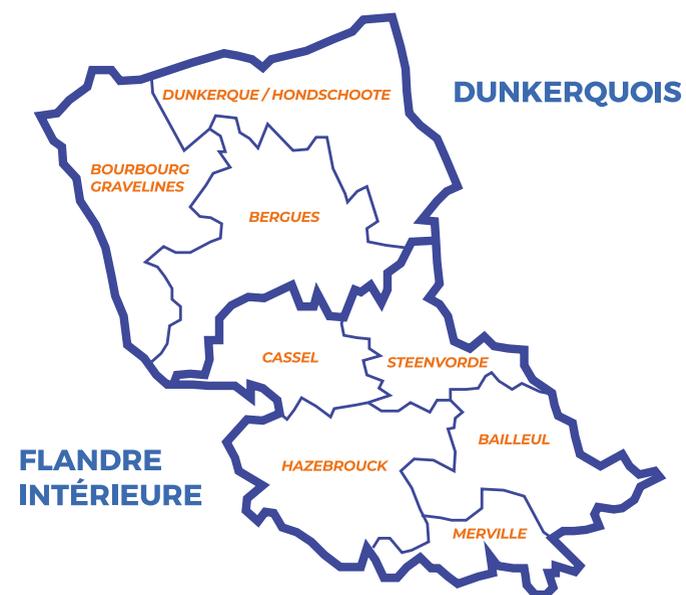
▶ L'ÉDUCATION NATIONALE

▶ LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

# LE PARCOURS



# OÙ ?



# COMMENT ?

- ▶ PRESTATIONS DIRECTES  
(PROFESSIONNELS DU PCPE OU LIBÉRAUX)
- ▶ EVALUATION  
ORIENTATION
- ▶ AIDE AUX AIDANTS

Le PCPE des Flandres est le relais territorial  
de la communauté 360 du Nord.  
N° national : 0 800 360 360



## LE PCPE FLANDRES S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE

« UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »

QUI FAIT SUITE AU RAPPORT

« ZÉRO SANS SOLUTION »

Pour une durée déterminée et transitoire, il organise avec les partenaires sur le territoire des interventions au plus proche des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

## IL S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE INCLUSIVE



## Nous contacter :

**Marion Claessens**  
Secretariat  
**03 20 10 90 52**

**Clémence WICQUART**  
Responsable  
**pcpe@anaji.fr**

**Paul DEROO**  
Gestionnaire de parcours

**Catherine VILCOT**  
Éducatrice spécialisée  
Flandre Maritime

**Déborah MEREUX**  
Éducatrice spécialisée  
Flandre Intérieure

## UN DISPOSITIF CO-PORTÉ PAR :



TOUTES LES VIES ONT LA MÊME VALEUR



# PCPE

## PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

SANS  
SOLUTION

HANDICAP

RÉPIT  
DES AIDANTS